



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances et des ressources
humaines

Office du personnel de l'Etat

Direction de l'évaluation et du système de
rémunération

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement

07.12.2017

Date de révision

Date de mise en
application

01.12.2017

1. Dénomination de la fonction

**Chef de projets 2-
cheffe de projets 2**

Code fonction

2.02.025

2. But de la fonction

Piloter des projets ou sous-projets de grande ampleur, complexes et stratégiques. Gérer une équipe pluridisciplinaire. Assurer la fourniture des prestations aux coûts, dans la qualité et dans les délais définis.

3. Description de la fonction

Outre les connaissances et les activités définies dans la fonction de chef ou cheffe de projet 1, la fonction implique notamment d'/de :

- gérer des projets d'envergure, supérieurs à 1 million de francs, impactant plusieurs entités avec des équipes importantes et multidisciplinaires ou un portefeuille de petits projets en parallèle;
- analyser et concrétiser le projet conformément aux principes en vigueur à l'Etat;
- évaluer les idées de projet (faisabilité, rentabilité, risques, facteurs de succès);
- adapter et définir le mandat du projet (planning, sous-projets, contrats, etc.);
- planifier les ressources humaines, fixer les responsabilités et les responsabilités; gérer une équipe (recrutements, évaluations...)
- gérer les conséquences de demandes de changement; élaborer des solutions avec le mandant;
- surveiller l'avancement des projets (collaborateurs, sous-traitants), les coûts et les délais;
- promouvoir le projet (marketing) via des plans de communication; entretenir les relations avec les parties prenantes dans un contexte fortement politisé;
- établir le rapport d'achèvement du projet (durée, coûts, objectifs...); documenter les expériences et connaissances acquises;
- participer à la gestion de la qualité, au contrôle interne et à l'identification des risques et des défaillances;
- exécuter d'autres tâches à la demande de la hiérarchie.

4. Exigences de la fonction

Bachelor universitaire en sciences informatiques assorti d'un DAS du domaine concerné ainsi qu'une solide expérience professionnelle de même niveau que celle des domaines considérés.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	L	E	J	A	I	Cl. max. 21
Points	50	20	57	6	59	Total 191